

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 71)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 495

présenté par
M. Fasquelle et M. Martin

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 2 a pour but de supprimer le système mis en place par la loi TEPA du 21 août 2007 : la défiscalisation des heures supplémentaires.

Ce dispositif a connu un réel succès comme l'atteste les chiffres de l'ACOSS, la caisse nationale des URSSAF.

La suppression de cette défiscalisation entraînerait un recul du nombre d'heures supplémentaires déclarées et donc effectivement payées au salarié, ce qui correspond à une injustice sociale, contre laquelle le gouvernement dit pourtant combattre... !

De nombreux salariés qui ont contracté des emprunts, construit un projet de vie, seuls ou en famille, vont se trouver en très grande difficulté s'ils perdent le bénéfice des heures supplémentaires défiscalisées.

Une fois de plus, c'est la France qui travaille que le gouvernement pénalise alors que c'est par le travail, et lui seul, que la France peut sortir de la crise.